

# Le permis de végétaliser - un dispositif participatif générateur de verdure

**Lauréat des petites villes (2 000 à 20 000 hab.) - Capitales Françaises de la Biodiversité 2022**



**Organisme / Institution en charge de la mise en œuvre :** Ville de Saint-Chamas

**Services de la collectivité associés :** Services techniques, communication

**Budget :** 700 € TTC en 2021

**Partenaires :** Commerce local Coquelicot

**Date de début :** 22 avril 2021



## **Objectifs :**

Dans le cadre d'un réaménagement global de la ville privilégiant les mobilités douces et l'embellissement du cadre de vie, la municipalité a développé un dispositif qui permet aux habitants, individuellement ou collectivement, de jardiner sur l'espace public communal.

Le permis de végétaliser s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de participation citoyenne et vise à :

- Favoriser la douceur de vivre en contribuant à la valorisation de la commune par l'introduction

réglementée du végétal, en s'appropriant et en construisant ensemble un paysage urbain varié et harmonieux où la voiture laisse plus de place au piéton ;

- Relier les quartiers en donnant aux habitants l'opportunité d'être acteurs de la transformation de leur ville, en cultivant le lien social, en encourageant les rencontres et le partage, en favorisant des cheminements agréables et continus ;
- S'engager pour une ville éco-responsable en participant à l'émergence et à la protection de la biodiversité en offrant refuges et nourriture pour la faune, en créant des îlots de fraîcheur et en améliorant la qualité de l'air par l'absorption de polluants pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ce changement de regard sur la ville sera, in fine, au service du civisme car participer à sa végétalisation apprend à mieux respecter notre premier bien commun.

### **Mesures mises en œuvre :**

Le permis de végétaliser doit être socialement et écologiquement responsable. Il est strictement réglementé, chaque demande est soumise à validation par une commission de végétalisation composée d'élus, de techniciens de la ville, afin de limiter les conflits d'usage et de garantir l'accessibilité des rues et des trottoirs comme rue Victor Ferrier.

Pour ce faire, une charte a été mise en place, suivant les préconisations du conservatoire botanique national méditerranéen en refusant par exemple la plantation d'espèces végétales exotiques invasives et en proposant une liste de végétaux adaptés à notre climat (espèces endémiques peu consommatrices en eau et faciles d'entretien). Des publications et ateliers accompagneront au fil du temps la sensibilisation des jardiniers urbains en herbe. La grainothèque installée à la médiathèque et les prochains jardins familiaux serviront de relais aux démarches telles que la permaculture, le paillage et un arrosage raisonné (éviter notamment la propagation du moustique-tigre en laissant des eaux stagnantes). Les plantes diversifiées, mellifères, d'origine biologique sont privilégiées.

Chaque jardinier disposant d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 9 ans pour végétaliser un déliassé ou une portion de rue devant son logement doit adhérer à cette charte. Le porteur d'un projet de végétalisation s'engage à jardiner dans le respect de l'environnement et à entretenir le dispositif de végétalisation sans recours aux pesticides et désherbants chimiques et à garantir les meilleures conditions de propreté. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux est interdite. Un lien est fait avec les composteurs collectifs installés dans certains quartiers afin de limiter les déchets et réutiliser « l'or noir » cet engrais naturel que l'on extrait.

Sont autorisés les murs végétalisés, les jardinières ou mobiliers urbains végétalisés, plantations en pleine terre ou en pied d'arbres, keyhole, spirale automatique ou toute autre forme laissée à l'initiative et à la créativité des signataires.

Un partenariat entre le fleuriste et la municipalité apporte un coup de pouce financier à tous les détenteurs d'un permis de végétaliser, sous forme de bon d'achat dans ce commerce local. On lutte ainsi contre l'exclusion sociale et on favorise le partage de bonnes pratiques avec des professionnels.

De la terre végétale peut également être fournie gratuitement par les services techniques de la ville.

### **Résultats / Impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) :**

L'impact a été immédiat sur le cœur de la ville. Plusieurs demandes individuelles ont été réalisées avec succès dans différents quartiers tandis qu'un collectif s'es créé autour d'un projet de verdissement d'une rue du centre-ville. Un dialogue constructif avec les élus a mené ici à fusionner le dispositif permis de végétaliser à celui d'un budget participatif, à titre expérimental. Il est prévu de disposer des jardinières municipales aux extrémités de la rue et de financer à hauteur de 500 € l'achat de plantes et de matériels (vis principalement) pour la construction citoyenne de jardinières particulières. Une quinzaine de permis de végétaliser ont été accordés pour la seule rue Mirabeau. Depuis, malgré quelques irréductibles, le stationnement et une moindre vitesse de circulation des voitures ont conforté les habitants dans leur démarche. On a observé un rapprochement de nombreux riverains pour mener à bien ce projet. A l'automne 2021, la municipalité a fermé une journée la rue pour la fabrication de jardinières avec des palettes de bois et autres matériaux de récupération. Une fois fournis en terre par les services techniques, les habitants ont planté des végétaux pour garnir les jardinières.

Cette belle réussite tant en termes de biodiversité que de solidarité a été largement partagée sur les réseaux sociaux, la page des Eco ambassadeurs de la ville s'en faisant l'écho. Au printemps, nous espérons entendre davantage le bourdonnement d'insectes que le klaxon d'autos.

## **Coordonnées**

Saint-Chamas

Liens utiles

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

[En savoir plus](#)

Contact

Victor JOURNET, Adjoint au maire à la Transition écologique, Participation citoyenne et Transversalités

[victor.journet@saint-chamas.com](mailto:victor.journet@saint-chamas.com)

04 90 44 52 00